



Le 9 septembre 2015

MINISTÈRE DES FINANCES

Monsieur Carlos Leitao, Ministre des finances
12, rue Saint-Louis,
1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5L3

Objet : Rapport sur l'application de la Loi sur la distribution de produits et services financiers

Monsieur le Ministre,

Voilà déjà 37 ans que je pratique comme expert en sinistre « au service des assurés » et je me permets de vous faire quelques commentaires sur le rapport que vous avez présenté.

L'individu, qui du jour au lendemain doit soumettre une réclamation, doit faire face à une batterie d'experts choisis et imposés par son assureur. Cet individu (le sinistré) a peu de ressources pour faire valoir ses droits.

L'expert en sinistre « au service des assurés » fait partie des solutions. C'est une profession qui existe depuis longtemps (mon père pratiquait ce métier dans les années 60).

Au début de ma carrière, on devait se fier à la bonne pratique commerciale de tel ou tel assureur et constamment espérer que la bonne foi de tous les intervenants soit au rendez-vous dans le long processus d'une réclamation d'assurance.

J'ai trop souvent été témoin d'abus. Vouloir aujourd'hui soustraire les experts en sinistre à l'emploi des assureurs du code de déontologie, présentement en vigueur, m'inquiète au plus haut point.

Bien que nous représentions des intérêts différents de l'expert en sinistre « au service de l'assureur », depuis 1998 nous sommes TOUS régis par le même code de déontologie. Cette situation ne devrait pas changée.

Il en va de la PROTECTION DU PUBLIC !

/2

MINISTÈRE DES FINANCES

Monsieur Carlos Leitao, Ministre des finances

Depuis que la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) encadre tous les intervenants (agents, courtiers, experts en sinistres) je constate un réel changement dans ma pratique quotidienne. Tant au niveau de la formation que de l'encadrement déontologique, les règles sont maintenant claires. Le consommateur (l'assuré) en bénéficie dès le début de sa relation d'affaires avec un assureur, c'est-à-dire lorsqu'il contracte une produit d'assurance adéquat, jusqu'à la fin du processus en cas de réclamation.

Je consulte très souvent notre code pour valider ma pratique et je dois très souvent inviter mes confrères (représentant les assureurs) à s'y référer pour corriger des situations préjudiciables pour mes clients, LES SINISTRÉS.

Confiant que vous porterez toute l'attention requise à cette lettre, je vous prie, monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Richard Payette, FPAA
Fellow, Professionnel d'assurance agréé

/rp

LES EXPERTISES OMER PAYETTE INC.
371, rue des Muguets, Ste-Thérèse (Québec) J7E 5T5

1509142227

CANADA



3885 H4T

MINISTÈRE DES FINANCES
Monsieur Carlos Leitao, Ministre des finances
12, rue Saint-Louis,
1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5L3